

Langue : FRANÇAISE

Original : Français



GRUPE DE LA BANQUE
AFRICAINNE DE DÉVELOPPEMENT

NIGER
**PROGRAMME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU
POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PNAEPA)**
(PHASE II : DEUXIÈME SOUS-PROGRAMME - 2011-2014)

RAPPORT D'ÉVALUATION

Date : Septembre 2011

Equipe d'évaluation	Chef d'équipe : E.A. MBAYE, OWAS.2, 3066 Membres de l'équipe : P. HORUGAVYE, OWAS.1, 2543 M. KINANE, OWAS.2, 2933 P. DJAIGBE, ONEC.1, 3961 S. A. NNA EBONO, SNFO Directeur pour le secteur : S. JALLOW, OIC-OWAS/AWF Directeur régional : J. LITSE, ORWA Chef de Division : A. BAMBA, OWAS.1
Révision par les pairs	Membres de l'équipe : K. BÂ (OWAS.1) ; J. EL FALEH (AWF) ; I. TRAORE (OWAS.2) ; Z. TOURE (ORQR.4) ; R. ARON (ONEC.3).

TABLE DES MATIÈRES

I.	<u>ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION</u>	1
1.1	Lien entre le sous-programme avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3	Coordination de l'aide	2
II	<u>DESCRIPTION DU SOUS-PROGRAMME</u>	2
2.1	Composantes du sous-programme	2
2.2	Solutions techniques retenues	3
2.3	Type de sous-programme	4
2.4	Coût du sous-programme et dispositifs de financement	4
2.5	Zones et bénéficiaires visés par le sous-programme	6
2.6	Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du sous-programme	7
2.7	Prise en considération de l'expérience du groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du sous-programme	7
2.8	Suivi/évaluation et principaux indicateurs de performance	8
III	<u>FAISABILITE DU SOUS-PROGRAMME</u>	9
3.1	Performance économique et financière	9
3.2	Impact environnemental et social	9
IV	<u>EXECUTION</u>	11
4.1	Dispositions en matière d'exécution	11
4.2	Calendrier d'exécution, procédures d'acquisitions et de décaissements	11
4.3	Gouvernance	13
4.4	Durabilité	13
4.5	Risques et mesures de mitigation	14
4.6	Développement des connaissances	14
V.	<u>CADRE JURIDIQUE</u>	15
5.1	Instrument légal	15
5.2	Conformité avec les politiques de la Banque	16
VI.	<u>RECOMMANDATION</u>	16

Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays

Appendice III. Carte de la zone du sous-programme

Annexes Techniques A. Soutien des arguments clés du rapport :

Annexe A1. Coûts du Sous-programme et modalités de gestion financière

Annexe A2. Dispositions de passation des marchés

Annexe A3. Gestion Financière et Modalités de Décaissement.

EQUIVALENCES MONETAIRES
(Taux en vigueur en Mai 2011)

Unité monétaire	:	FCFA
1 UC	:	715,531 FCFA
1 UC	:	1,09082 €

POIDS ET MESURES

Système métrique

ANNEE FISCALE

1^{er} janvier – 31 décembre

LISTE DES ABBREVIATIONS

AEPA	Alimentation en eau potable et assainissement
AEPC	Adduction d'Eau Potable Complexe
AEMV	Adduction d'eau multi-villages
AFD	Agence Française de Développement
AUE	Association des usagers de l'eau
AUSPE	Association des usagers du service public de l'eau
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
CGPE	Comité de gestion du point d'eau
DSDRP	Document de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
DSPAR	Document de stratégie pays axé sur les résultats
FAD	Fonds Africain de Développement
FAO	Food and Agriculture Organization
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IRH-SIGNER	Inventaire des Ressources Hydrauliques – Système d'Information Géographique du Niger
MHE	Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement
MPATDC	Ministère du Plan, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PDC	Plan de Développement Communautaire
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAEPA	Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement
SDR	Stratégie de développement rural
UCP	Unité de coordination du programme

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



BP 323 – 1002 Tunis Belvédère
Tél : 71 333 511

FICHE DU SOUS-PROGRAMME

Fiche du client

EMPRUNTEUR : Gouvernement du Niger

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE)
BP – 257, Niamey - NIGER
FAX : (227) 20 72 40 15
TEL : (227) 20 72 38 89
Email : meelcd@yahoo.fr

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	16,000 millions	Prêt FAD
Fonds Fiduciaire de l'Initiative	3,670 millions ¹	Don RWSSI Trust Fund
Agence Française de Développement (AFD)	11,000 millions	AFD
Bénéficiaires	0,995 millions	-
GVT	2,404 millions	-
COÛT TOTAL	34,069 millions	-

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Mai 2011
Approbation du projet	Septembre 2011
Entrée en vigueur	Novembre 2011
Dernier décaissement	Décembre, 2015
Achèvement	Décembre, 2014

¹ Ce don du RWSSI Trust Fund correspond à 4 millions d'euros au taux de change du mois de mai 2011.

Résumé du Sous-programme

1. Le présent sous-programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) en milieu rural intervient dans l'ensemble des 11 départements des deux régions concernées (Tillabéry et Dosso). Ces provinces comptent parmi les plus pauvres du pays, avec une forte proportion de la population 70% pour les deux régions contre 60% en moyenne nationale, en dessous du seuil de pauvreté. Les principales réalisations attendues du sous-programme au terme de la période de 36 mois prévue pour sa réalisation, sont : (i) 9881 nouvelles latrines individuelles pour les familles les plus vulnérables; (ii) 9881 bacs à laver et dispositifs de lave-mains ; (iii) 295 nouvelles latrines multi-compartiments, construites au niveau des infrastructures publiques villageoises (écoles, centres de santé et autres lieux publics); (iv) 99 ouvrages et réseaux d'AEP; (v) 297 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine ; (vi) 130 forages équipés de pompes à motricité humaine, réhabilités ; (vii) 300 maçons formés aux techniques de construction des latrines; (viii) 300 relais féminins et 150 maîtres d'écoles formés sur les thèmes de l'hygiène et de la prévention au niveau des villages; (ix) 99 associations des usagers du service public de l'eau (AUSPE) et 427 comités de gestion de points d'eau (CGPE) mis en place, animés et formés à la gestion et à l'entretien des points d'eau; (x) une trentaine d'opérateurs privés appuyés et formés à l'exploitation et à la maintenance de réseaux d'AEP complexes; (xi) 50 artisans réparateurs de forages formés et dotés en matériel de dépannage par le biais des contrats d'équipements de pompage; et (xii) des campagnes de formation, animation et sensibilisation réalisées dans près de 526 localités des deux régions du sous-programme.

2. Le coût estimatif hors taxe du sous-programme est de 34,069 millions d'UC, comprenant des provisions pour imprévus physiques et hausse de prix annuelle. Ce montant est cofinancé à hauteur de 58% par la Banque, 32% par l'Agence Française de Développement (AFD), 7% par le Gouvernement et 3% en guise de contribution des Bénéficiaires. La réalisation des ouvrages et activités du sous-programme permettra de satisfaire les besoins en infrastructures d'eau et d'assainissement d'environ 465 000 personnes réparties dans les deux régions, dont près de 355 000 individus directement concernés par l'eau potable, 110 000 par l'assainissement familial et collectif.

3. De par la nature des ouvrages mis en place, le sous-programme permettra entre autres : (i) l'amélioration de la disponibilité et de la qualité de l'eau de consommation; (ii) la réduction de la pénibilité du portage de l'eau, notamment pour les femmes; (iii) la réduction du coût de l'eau; (iv) la réduction du taux de prévalence des maladies d'origine hydrique; et (v) la promotion des activités génératrices de revenus liées à l'eau. En effet, l'approche des travaux communautaires préconisée pour la construction des latrines familiales, permettra aux artisans ruraux de participer pleinement à la mise en place des ouvrages.

4. La réalisation du présent sous-programme, tout en s'inscrivant dans une dynamique de concertation permanente avec les principaux bailleurs du secteur de l'eau dans le pays, constitue la seconde phase de l'Initiative AEPA de la Banque en milieu rural au Niger. Dans le même temps, il constitue une entité à part entière du Programme National d'Eau Potable et d'Assainissement en milieu rural du pays à l'horizon 2020 (PNAEPA). Le système national de suivi / évaluation dont la Banque aidera à la mise en place du module relatif à l'assainissement, permettra d'analyser les performances du présent sous-programme et d'en tirer toutes les leçons pertinentes nécessaires aux futures réalisations de la Banque et des autres bailleurs de fonds du secteur.

NIGER : DEUXIÈME SOUS-PROGRAMME DU PNAEP (REGIONS DE TILLABERY ET DOSSO)																																																
CALENDRIER D'EXÉCUTION DU SOUS-PROGRAMME																																																
Années	2011												2012												2013												2014											
	Mois												Mois												Mois												Mois											
Mois	M	J	J	A	S	O	N	D	M	J	J	A	S	O	N	D	M	J	J	A	S	O	N	D	M	J	J	A	S	O	N	D	M	J	J	A	S	O	N	D								
Désignation																																																
APPROBATION DU SOUS-PROGRAMME																																																
*Approbation du financement BAD																																																
* Signature Accords de Prêt & Don : GVT / Banque																																																
MISE EN VIGUEUR																																																
* Ratification du Don par GVT																																																
* Satisfaction Conditions Générales GVT / FAD																																																
CONDITIONS 1er DECAISSEMENT																																																
* Satisfaction Conditions et Mise en place UCP																																																
* Satisfaction Autres Conditions																																																
ACTIVITE 1 : TRAVAUX NOUVEAUX FORAGES (2 Lots)																																																
* Préparation et Lancement DAOI																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrat et mobilisation																																																
* Exécution des Travaux																																																
* Dernier paiement Entreprise																																																
ACTIVITE 2: TRAVAUX DE MINI-AEP (4 Lots)																																																
* Préparation et Lancement DAOI																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrat et mobilisation																																																
* Exécution des Travaux																																																
* Dernier paiement Entreprise																																																
ACTIVITE 3 : EQUIPEMENT FORAGES A MH																																																
* Préparation et Lancement DAOI																																																
* Analyse offres, approbation et démarrage contrat																																																
* Fourniture et Posé Equipements																																																
* Dernier paiement des Travaux																																																
ACTIVITE 4 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT																																																
* Préparation et Lancement DAO édicules publics																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrat et mobilisation																																																
* Exécution des Travaux (latrines et édicules)																																																
* Dernier paiement Entreprise																																																
ACTIVITE 5 : ETUDES & CONTRÔLE TRAVAUX																																																
* Préparation et Lancement DP																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrat et mobilisation																																																
* Exécution des Prestations																																																
* Dernier paiement Ingénieurs Conseils																																																
ACTIVITE 6: ANIMATION/SENSIBILISATION (IEC)																																																
* Préparation et Lancement 2 DP AEP & Assainissement																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrats et mobilisations																																																
* Exécution des Prestations																																																
* Dernier paiement 2 Prestataires																																																
ACTIVITE 7 : AUDIT DU SOUS-PROGRAMME																																																
* Recrutement du Cabinet d'Audit																																																
* Approbation																																																
* Signature contrat d'Audit																																																
* Réalisation de l'Audit des comptes																																																
* Paiement Auditeur																																																
ACTIVITE 8 : EQUIPEMENTS POUR UCP ET POUR APPUI STRUCTURES DU SOUS/PROGRAMME																																																
* Préparation et Lancement DAO & Consultations																																																
* Analyse des offres																																																
* Approbation résultats dépeillement																																																
* Signature contrats																																																
* Commandes et Livraisons																																																
* Paiements Fournisseurs																																																
ACTIVITE 9 : GESTION DU Ss / PROGRAMME																																																
* Gestion et Supervision des Activités du Sous-programme																																																
* Suivi Evaluation du Sous-Programme																																																
* Soumission du Rapport du Sous-Programme																																																

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

PAYS ET TITRE DU PROJET :	Niger – Deuxième Sous-programme d'AEPA en Milieu Rural dans les régions de Dosso et Tillabéry
BUT DU PROJET :	Améliorer durablement la desserte pour l'AEPA, l'hygiène et la santé des populations.

	CHAÎNE DES RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible		
IMPACT	Conditions de vie socio-économique et sanitaire des populations rurales améliorées.	1) Taux d'accès moyen à l'eau potable 2) Taux d'accès moyen à l'assainissement 3) Taux de prévalence maladies hydriques 3) Taux de mortalité infanto-juvénile 4) Indice de pauvreté moyen des 2 régions	1) 54% en 2010 2) 7% en 2010 3) 21% en 2010 4) 198‰ 5) 70%	1) 62% en 2014 2) 10% en 2014 3) 15% en 2014 4) 158‰ en 2014 5) 56% en 2014	Sources: Rapports du MHE, du Secrétariat de la SDR Méthode: Enquêtes nationales	Risques Capacité des collectivités locales et des villageois à assurer la pérennité du service Mesures d'atténuation Exploitation et maintenance des ouvrages assurés suite au renforcement des capacités des collectivités locales, des associations d'usagers et des opérateurs privés.
	L'accès à l'AEPA amélioré; Changements positifs des comportements obtenus ;	- Populations desservies pour l'eau potable - Populations desservies pour l'assainissement - Consommation journalière moyenne par habitant.	- 355.000 personnes pour l'eau potable ; - 110.000 pour l'assainissement - 20litres/hab/ jour	Sources: Rapports du MHE, du MSP, du Secrétariat de la SDR, Statistiques nationales.		
PRODUITS	Composante A 1) Infrastructures d'AEPA mises en place ;	1.1) Forages réalisés ; 1.2) Forages PMH équipés 1.3) Systèmes d'AEP réalisés ; 1.4) Latrines familiales construites ; 1.5) Latrines collectives, réalisées ;		1.1) 396 forages réalisés ; 1.2) 297 forages équipés; 1.3) 99 mini AEP réalisés ; 1.4) 9881 Latrines familiales réalisées ; 1.5) 295 Latrines publiques réalisées.	Sources: Rapports d'activités du MHE. Rapports de réception des travaux. Rapports d'activités des ONG et Associations. Rapports de supervisions de la Banque. Revue à mi-parcours. Rapports d'audit. Rapports de formation.	Risques Le défaut de contribution des bénéficiaires; Mesures d'atténuation Niveaux de contributions acceptables et conformes aux expériences en cours. Risques Faible capacité des délégataires privés; Mesures d'atténuation Le projet prévoit la formation et l'accompagnement des délégataires privés et des associations d'usagers.
	2) Populations sensibilisées et formées	2.1) AUSPE créées; 2.2) CGPE créés ; 2.3) Délégataires privés formés; 2.4) Maçons formés 2.5) Relais féminins formés 2.6) Enseignants formés	2.1) 99 AUSPE ; 2.2) 427 CGPE ; 2.3) 99 Délégataires; 2.4) 150 Maçons formés 2.5) 300 Relais féminins ; 2.6) 150 Enseignants.			
PRODUITS	Composante B 3) Appui aux acteurs impliqués dans le secteur.	3.1) Appui effectif aux structures centrales et régionales du projet.				
	Composante C : 4) Gestion du Sous-programme	4) Audit des comptes. Contrats signés et Suivi du projet assuré				

ACTIVITÉS CLÉS	COMPOSANTES	RESSOURCES
	<p>Composante A : Développement des infrastructures d'accès à l'eau potable et à l'assainissement (95,53%) ;</p> <p>Composante B : Appui institutionnel (2,80%) ;</p> <p>Composante C : Gestion du projet (1,67%).</p>	<p>Sources de financement :</p> <p>Prêt FAD : 16 000 000 UC</p> <p>RWSSI-TF : 3 580 000 UC</p> <p>AFD : 11 000 000 UC</p> <p>Bénéficiaires : 995 000 UC</p> <p>Gouvernement : 2 404 000 UC</p> <p>TOTAL : 34 069 000 UC</p>

NIGER

PROGRAMME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL (PNAEPA)

(PHASE II : DEUXIÈME SOUS-PROGRAMME - 2011-2014)

RAPPORT D'EVALUATION

La Direction soumet le présent rapport concernant une proposition de prêt de 16 millions d'UC du FAD et de don de 3,67 millions d'UC du fonds fiduciaire de l'initiative AEPA en milieu rural de la Banque au Niger pour le financement du second sous-programme du PNAEPA.

I – Orientation stratégique et justification

1.1. Liens du sous-programme avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 Le présent sous-programme cadre parfaitement avec la stratégie et la politique sectorielle du Gouvernement. En effet, tout en constituant une partie intégrante du programme national (PNAEPA), il s'aligne également sur : (i) la Vision de développement rural du Niger, visant dans un cadre de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), à permettre l'accès à l'eau potable et l'assainissement à un maximum de populations rurales à l'horizon 2020 ; (ii) les nouvelles orientations de la politique sectorielle du Gouvernement qui recherche l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau et l'accès convenable pour tous aux services d'eau et d'assainissement ; et (iii) le document de stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté en vigueur – DSDRP (2008 – 2012), dont le pilier N°5 fait d'une priorité non seulement l'accès des populations à des services adéquats d'eau et d'assainissement, mais aussi l'utilisation de l'eau pour la promotion d'activités génératrices de revenus, en vue de la lutte contre la pauvreté.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Outre son alignement sur le DSDRP, le DSPAR prolongé jusqu'en 2012, est en parfaite concordance avec la Vision de la Banque, notamment son Plan stratégique. Aussi, s'est-il fixé comme objectif primordial d'appuyer les efforts du Gouvernement dans la lutte contre la pauvreté et ce, à travers les deux piliers suivants : **(I) Pilier I : soutenir le développement du monde rural à partir de la mobilisation des ressources en eau. Ce qui cadre parfaitement avec l'Initiative AEPA en milieu rural de la Banque.** **(II) Pilier II : promouvoir le renforcement des infrastructures.** L'énoncé de ces piliers montre que le présent sous-programme s'inscrit en parfaite harmonie avec les priorités nationales. En outre, la réalisation satisfaisante du premier sous-programme d'AEPA en cours, constitue un encouragement supplémentaire pour la Banque en faveur de la mise en œuvre du présent projet en vue de renforcer les acquis y relatifs. En effet, la totalité des ouvrages d'AEP de la 1^{ère} phase au nombre de 220, a été réalisée et permet actuellement l'accès à l'eau potable à près de 245000 personnes pour trois régions rurales du pays. Les 4860 latrines du volet assainissement de cette phase, en cours de finalisation, doivent permettre l'accès à 50000 personnes. La présente phase II complètera cet effort, et d'autres phases sont envisagées pour continuer d'assister le pays dans la mise en œuvre du PNAEPA jusqu'à l'horizon 2020.

1.3 Coordination de l'aide

Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (moyenne) **		
Gouvernement	Bailleurs de fonds	
	BAD, AFD*, UE, JICA, Danida, Banque Mondiale/WSP, BID, BADEA, Coopération suisse	
18%		82%
Niveau de la coordination de l'aide		
Existence de groupes de travail thématiques		Oui
Existence d'un programme sectoriel global		Oui
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide		Actif

(*) : l'AFD (co-financier du sous-programme) est l'actuel Chef de file des bailleurs de fonds sectoriels.

Commentaires sur la coordination de l'aide

1.3.1 L'adhésion des principaux bailleurs de fonds² du secteur à l'approche de l'Initiative AEPA en milieu rural de la Banque, est un facteur majeur de réussite. En outre, tous les bailleurs de fonds présents dans le pays ont été étroitement associés par le Gouvernement à la conception du programme national d'AEPA en milieu rural à l'horizon 2020 (PNAEPA – 2020). Plusieurs réunions, élargies aux ONG actives dans le secteur, ont été tenues à cet effet. Tous les participants ont non seulement adhéré aux principes mais également aux dispositions et objectifs du PNAEPA. A ce titre il y a lieu de noter que l'AFD qui cofinance le présent sous-programme, joue actuellement le rôle de chef de file des bailleurs de fonds du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger.

II – Description du sous-programme

2.1. Composantes du sous-programme

2.1.1 Le sous-programme s'articulera autour des composantes suivantes :

Numéro	Nom de la Composante	Coût estimatif en millions d'UC et %	Description des composantes
A	Développement des infrastructures d'AEPA.	32,545 - (95,53%)	- Travaux de construction des ouvrages d'eau et d'assainissement et Ingénierie d'accompagnement.
B	Appui institutionnel aux structures d'intervention du sous-programme.	0,955 - (2,80%)	- Appui à la formation des agents, des artisans réparateurs et délégués privés.
C	Gestion du Programme.	0,569 - (1,67%)	- Fonctionnement de l'UCP et audit.

² Principaux bailleurs de fonds du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger : AFD (chef de file), BAD, Banque Mondiale, Union Européenne, BID, BADEA, FIDA, UNICEF, PNUD, Coopération japonaise, suisse, danoise et belge.

Le sous-programme, ainsi conçu est de catégorie environnementale II, et ne tombe pas dans l'une des cinq (5) catégories de projet définies par la Directive Présidentielle édictée en la matière.

2.2 Solutions techniques retenues

2.2.1 La conception technique du présent sous-programme repose sur (i) le référentiel des solutions techniques d'approvisionnement retenues pour le PNAEPA, (ii) la planification de base établie à l'échelle nationale pour élaborer le plan d'investissement du PNAEPA en vue de l'atteinte des OMD en 2015 et au-delà ceux prévus par le pays en 2020, et (iii) la programmation des travaux, qui implique la participation et la demande des usagers et des élus locaux, en concertation avec les services techniques de l'Etat.

2.2.2 Pour l'eau potable, le référentiel ou "paquet technique" des solutions d'approvisionnement en eau potable comprend : (i) le raccordement de la localité ayant exprimé le besoin à une adduction d'eau multi-villages (AEMV) à construire avec à la base un système de pompage et des réservoirs et réseaux de capacités variables selon le nombre et la taille des localités à desservir ; (ii) le raccordement de la localité ayant exprimé le besoin à une adduction d'eau multi-villages (AEMV) à construire de manière gravitaire à partir d'une source topographiquement située en crête; (iii) le raccordement de la localité à un réseau existant par extension de ce dernier jusqu'au village à alimenter; et (iv) l'alimentation en eau de la localité à partir d'un forage équipé d'une pompe à motricité humaine dans les zones où les eaux de surface sont rares, et où le contexte géologique rocheux ne permet que la réalisation de forages à faibles débits.

2.2.3 Les critères d'affectation d'une solution technique d'approvisionnement à une localité prennent en compte : (i) l'expression des besoins depuis la base par les populations elles-mêmes (approche par la demande) ; (ii) la situation actuelle de son accès à l'eau ; (iii) sa population à l'horizon 2015 et au-delà en 2020 ; (iv) son adhésion au système actuel de gérance privée de l'ouvrage hydraulique dans le but d'en assurer la durabilité de l'exploitation ; (v) sa position par rapport au rayon d'influence d'un système d'adduction existant ; et (vi) la proximité d'autres localités similaires avec lesquelles elle pourrait former une zone de concentration suffisante pour justifier d'une nouvelle AEMV. Le raccordement d'une localité à un système d'AEP existant est la première option étudiée, les autres options étant évaluées seulement lorsqu'un raccordement par extension de réseau n'est pas techniquement possible ou justifié.

2.2.4 Pour ce qui est de l'assainissement familial, le référentiel ou "paquet technique" des solutions d'assainissement comprend : (i) la latrine VIP à double fosses ou la toilette à chasse manuelle (TCM); (ii) le bac à laver puisard; et (iii) le dispositif lave-mains. Il s'agit d'ouvrages standards à faible coût, qui offrent cependant des garanties de durabilité et d'hygiène raisonnables.

2.2.5 En ce qui concerne l'assainissement collectif, le modèle d'édicule public est un ouvrage standard à cabines multiples (4 à 5 box) avec toilettes à chasse manuelle (TCM) et à compartiments séparés hommes-femmes, incluant 2 urinoirs et 2 postes de lavage de main. Un plan-type unique sera utilisé pour l'ensemble des ouvrages du sous-programme.

2.3. Type de sous-programme

2.3.1 Il n'existe pas encore d'appui budgétaire comme instrument de financement du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger, ni d'approche sectorielle à proprement parler. Toutefois, le Gouvernement de concert avec les partenaires techniques et financiers, est en train de mener une réflexion quant aux modalités d'évolution vers cette approche. Par conséquent, cette approche, pourrait être applicable pour les prochaines phases de mise en œuvre du programme national (PNAEPA). Le présent sous-programme utilisera les mécanismes déjà en vigueur dans le pays, et qui servent dans les opérations en cours.

2.4 Coût du sous-programme et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût estimatif hors taxe du sous-programme est de 34,069 millions d'UC, dont 17,845 millions en devises (52 %) et 16,224 millions en monnaie locale (48 %). Il comprend des provisions pour imprévus physiques (10%) et hausse de prix annuelle (3% pour les devises et 5% pour la monnaie locale). Le sous-programme sera financé par : (i) un prêt FAD pour 16 millions d'UC : 47% ; (ii) un don du RWSSI Trust Fund pour 3,670 millions d'UC (soit 4 millions d'euros au taux de mai 2011 de 1UC = 1,09082 €) : 11%; (iii) l'Agence Française de Développement (AFD) pour 11 millions d'UC: 32% ; (iv) l'apport du Gouvernement pour un montant de 2,404 millions d'UC : 7% et; (iv) la participation des populations bénéficiaires à hauteur de 0,995 millions d'UC : 3%. Les coûts détaillés par composante sont indiqués en annexe A.1.7.

Tableau 2.1 : Sources de financement

Sources de financement	Millions d'UC			% Total
	M.L.	Devises	Total	
FAD Prêt	4,790	11,210	16,000	47
Don RWSSI Trust Fund	3,670	0,000	3,670 ³	11
AFD	4,365	6,635	11,000	32
Bénéficiaires	0,995	-	0,995	3
Gouvernement	2,404	-	2,404	7
COUT TOTAL DU SOUS-PROGRAMME	16,224	17,845	34,069	100,000

³ Ce montant correspond à 4 millions d'euros au taux de mai 2011 de 1UC = 1,09082 €.

Tableau 2.2 : Coûts du sous-programme par composante

Composantes	Millions de FCFA			Millions d'UC		
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total
A. Développement des infrastructures de base						
Travaux d'Assainissement	4933,350	-	4933,350	6,895	-	6,895
Travaux Forages	1001,880	4007,520	5009,400	1,400	5,601	7,001
Travaux d'AEP, y compris Extensions Réseaux	1207,800	4831,200	6039,000	1,688	6,752	8,440
Matériel d'Exhaure et Réhabilitation Forages	309,110	1236,440	1545,550	0,432	1,728	2,160
Études, Surveillance et Contrôle des Travaux	290,615	660,923	951,539	0,406	0,924	1,330
Campagnes pour Ouvrages AEP (Tillabéry - Dosso)	370,814	-	370,814	0,518	-	0,518
Campagnes d'IEC pour Assainissement	803,043	-	803,043	1,122	-	1,122
Sous-total Développement des infrastructures de base	8916,612	10736,083	19652,696	12,462	15,004	27,466
B. Appui aux Structures locales du Sous-programme						
- Appui aux deux Divisions régionales du Sous-programme	-	3,000	3,000	-	0,004	0,004
- Appui aux Directions centrales du MHE impliquées dans la réalisation du Sous-programme	405,381	212,484	617,866	0,567	0,297	0,864
Sous-total Appui Institutionnel	405,381	215,484	620,866	0,567	0,301	0,868
C. Gestion du Sous-Programme						
Unité de Coordination du Sous-Programme (UCP)	219,100	60,100	279,200	0,306	0,084	0,390
Audit annuel des comptes et Manuel Procédures	75,000	-	75,000	0,105	-	0,105
Sous-total Gestion du Sous-Programme	294,100	60,100	354,200	0,411	0,084	0,495
Total Coût de base	9616,094	11011,668	20627,762	13,439	15,390	28,829
Imprévus physiques	857,092	1063,916	1921,008	1,198	1,487	2,685
Hausse des prix	1135,158	693,179	1828,337	1,586	0,969	2,555
COÛT TOTAL DU SOUS-PROGRAMME	11608,344	12768,763	24377,107	16,223	17,846	34,069

Tableau 2.3 : Coût du sous-programme par catégorie de dépense

Catégories de dépenses	Millions de FCFA			Millions d'UC		
	M.L.	Devises	Total	M.L.	Devises	Total
A. BIENS	225,910	1058,740	1284,650	0,316	1,480	1,795
B. TRAVAUX	7235,330	9207,920	16443,250	10,112	12,869	22,980
C. SERVICES	1941,854	745,008	2686,862	2,714	1,041	3,755
D. FONCTIONNEMENT	213,000	-	213,000	0,298	-	0,298
Total Coût de base	9616,094	11011,668	20627,762	13,439	15,390	28,829
Imprévus physiques	857,092	1063,916	1921,008	1,198	1,487	2,685
Provision pour hausse des prix	1135,158	693,179	1828,337	1,586	0,969	2,555
COÛT TOTAL DU SOUS-PROGRAMME	11608,344	12768,763	24377,107	16,223	17,846	34,069

Tableau 2.4 : Calendrier des dépenses par composante

Composantes	2012	2013	2014	Total
A. Développement des infrastructures de base				
Travaux d'Assainissement	0,554	4,470	3,416	8,440
Travaux Forages	-	4,123	4,145	8,267
Travaux d'AEP, y compris Extensions Réseaux	-	5,044	4,919	9,964
Matériel d'Exhaure et Réhabilitation Forages	-	2,210	0,307	2,517
Études, Surveillance et Contrôle des Travaux	0,500	0,612	0,360	1,471
Campagnes pour Ouvrages AEP (Tillabéry - Dosso)	0,139	0,246	0,214	0,599
Campagnes d'IEC pour Assainissement	0,389	0,473	0,425	1,287
Sous-total Développement des infrastructures de base	1,582	17,178	13,786	32,545
B. Appui aux Structures locales du Sous-programme				
- Appui aux deux Divisions régionales du Sous-programme	0,005	-	-	0,005
- Appui aux Directions centrales du MHE impliquées dans la réalisation du Sous-programme	0,491	0,387	0,072	0,950
Sous-total Appui Institutionnel	0,496	0,387	0,072	0,955
C. Gestion du Sous-Programme				
Unité de Coordination du Sous-Programme (UCP)	0,212	0,115	0,122	0,450
Audit annuel des comptes UCP et Sous-programme	0,053	0,032	0,034	0,119
Sous-total Gestion du Sous-Programme	0,265	0,147	0,156	0,569
COÛT TOTAL DU SOUS-PROGRAMME	2,343	17,712	14,014	34,069

2.5. Zones et bénéficiaires visés par le sous-programme

2.5.1 Les bénéficiaires du sous-programme sont les populations rurales des 11 départements des deux régions (Tillabéry et Dosso), soit 4, 293 millions d'habitants au total sur les 15 millions que compte le pays. Le choix de ces zones se justifie entre autres, par les trois principales raisons suivantes : (i) l'état de l'accès modeste des populations aux services d'AEPA, notamment aux services d'assainissement (environ 7%). De plus, le taux d'accès à l'eau par réseau AEP fait apparaître qu'environ 20% des populations, du fait du sous-équipement, ont toujours recours pour leur approvisionnement, à des sources d'eau vulnérables et à qualité douteuse ; (ii) le souci de renforcer l'impact des opérations sectorielles de la BAD dans les régions où elle était déjà présente pendant la première phase du PNAEPA, et où des besoins importants restent encore à satisfaire dans le domaine de l'eau et l'assainissement (Tillabéry). Ce souci de rendre significatif les actions sectorielles menées par la Banque dans cette région, rejoint également la volonté du Gouvernement à affecter à chaque bailleurs de fonds du secteur, une zone bien déterminée du territoire, afin d'éviter tout chevauchement dans les différentes interventions et, enfin ; (iii) le très haut niveau de priorité accordé par le Gouvernement au programme de lutte contre la pauvreté dans ces régions concentrant près de 30% de la population du pays (avec une forte proportion de la population, 70% pour les deux régions contre 60% en moyenne nationale, en dessous du seuil de pauvreté), et auxquelles le sous-programme apportera une contribution majeure en matière d'eau potable et d'assainissement pour promouvoir avec l'eau notamment, les activités génératrices de revenus.

2.6. *Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du sous-programme*

2.6.1 L'approche participative adoptée par le Gouvernement à travers l'implication effective des communautés dans la conception et la mise en œuvre du programme national au sein de la stratégie de développement rural (SDR), renforcera leur sentiment d'appropriation, en garantissant ainsi la pérennité des ouvrages. Les visites de terrain effectuées pendant la mission d'évaluation ont été l'occasion d'échanges avec les populations et ont également permis de constater l'ancrage de cette approche à leur niveau. En outre, la politique de décentralisation adoptée par le Niger y est de ce fait favorable. En effet, le processus d'élaboration des Plans de Développement Communautaire relevant désormais de la responsabilité des communes, fait acquérir aux populations l'expérience de cette participation dans l'identification de leurs besoins, dans la recherche des solutions à leurs problèmes réels et dans le domaine de la planification. C'est ainsi que ces communautés participeront (i) à la validation de l'emplacement des ouvrages d'AEP; (ii) à la détermination des bénéficiaires des ouvrages d'assainissement familial (prioritairement destinés aux ménages les plus vulnérables); (iii) à la fourniture de main d'œuvre et de matériaux locaux pour les travaux communautaires; (iv) au choix du mode de gestion des ouvrages. Enfin, elles seront membres des comités de suivi de la gestion des points d'eau (AUSPE ou CGPE).

2.7. *Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du sous-programme*

2.7.1 Les engagements antérieurs de la Banque au niveau du secteur de l'eau et l'assainissement dans le pays, notamment ceux de la phase 1 du PNAEPA, ont permis de tirer les quatre principales leçons suivantes, dont il sera tenu compte pour maximiser la réussite du présent projet : (i) l'efficacité des systèmes de gestion des infrastructures d'AEPA par les délégataires privés et le partenariat public/privé en milieu rural ; cela est mis en évidence par la progression rapide que connaît actuellement en milieu rural, l'implantation de ce mode de gestion des systèmes d'adduction d'eau à l'opposé des modes classiques communautaires. En effet, les délégataires privés gèrent à l'heure actuelle près de 50% du parc des ouvrages hydrauliques, avec l'objectif d'atteindre 100% à terme. Ce constat a donc conduit le Gouvernement à décider de généraliser ce mode de gestion à tous les ouvrages en milieu rural. C'est ainsi que pour améliorer et consolider les acquis positifs de cette approche, le sous-programme prévoit le renforcement des capacités de gestion de ces délégataires privés sectoriels ; (ii) l'utilisation de la procédure des travaux communautaires pour la construction des latrines familiales, impliquant la participation effective des bénéficiaires ; cette approche permet d'accroître et de consolider le sentiment d'appropriation par les populations des ouvrages, et subséquemment leur volonté à les entretenir pour une meilleure durabilité de service. En raison de cette expérience concluante, les travaux communautaires seront réutilisés dans le présent sous-programme pour la construction des 9881 latrines familiales, qui mobilisent 17% du financement global ; (iii) l'inefficience due à la multiplicité des agences d'exécution des différentes opérations inscrites au programme national par les différents bailleurs de fonds; c'est pour cette raison que le gouvernement a décidé la mise en place au sein du ministère de l'hydraulique et de l'environnement (MHE) d'une seule structure de coordination, afin d'unifier et d'harmoniser plus efficacement l'ensemble des procédures des bailleurs de fonds du secteur ; et enfin (iv) le déficit de préparation de certains projets dans le pays ; toutefois, compte tenu de l'utilisation de la même structure de coordination que lors de la 1^{ère} phase du PNAEPA (MHE), qui connaît déjà les procédures de la Banque et dispose d'ores et déjà des dossiers d'appel d'offres types pour les différents travaux, les retards de mise en

œuvre pourront ainsi être évités au démarrage du présent sous-programme. En outre, les directions régionales de l'hydraulique de concert avec les communes concernées, en anticipant l'identification précise des villages bénéficiaires avant même le recrutement du consultant chargé des campagnes d'IEC, permettront un gain de temps précieux dans l'exécution des travaux.

2.8. Suivi / évaluation et principaux indicateurs de performance

2.8.1 Un système national de suivi-évaluation du PNAEPA, incluant des indicateurs de performance aisément quantifiables, existe actuellement pour l'eau potable dans le cadre de la base de données informatique d'inventaire des ressources hydrauliques (IRH-Signer). Ce système d'information géographique établi pour le PNAEPA, définit un ensemble de critères visant à mesurer, à tout moment, les taux d'accès à l'eau potable et les performances des différents sous-programmes réalisés dans le cadre du programme national. Ce système sera complété par un module relatif à l'assainissement, mis en place dans le cadre du présent financement. L'ensemble du dispositif permettra ainsi, à l'issue de chaque année, de faire une revue réunissant le gouvernement et ses partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds et ONGs). A l'occasion de ces revues, il est établi un bilan d'étape des différentes interventions, et si nécessaire d'opérer les ajustements qui s'imposent. Entre autres éléments, nous pouvons citer les indicateurs suivants dans les zones du sous-programme :

Indicateurs de l'effectivité des réalisations du sous-programme à l'horizon 2014
Existence et efficacité d'un système de suivi des ressources en eau
Existence et efficacité d'un système de suivi des réalisations d'infrastructures d'AEPA
Nombre de points d'eau et de systèmes d'adduction créés (526)
Nombre de systèmes d'assainissement adéquats réalisés (10 176)
Taux de panne des ouvrages qui passe du taux moyen actuel de 18% à 9%
Nombre de points d'eau qui bénéficient d'une analyse de qualité de l'eau de boisson (526)
Taux d'accès pour l'eau potable passe de 54 à 62% en moyenne dans les 2 régions (355 000 personnes desservies)
Taux d'accès pour l'assainissement individuel passe de 7 à 10% (110 000 personnes desservies)
Nombre d'artisans maçons formés (300)
Nombre de femmes formées et intégrées comme membre dans les 526 AUSPE et CGPE créés
Nombre de femmes gérantes parmi les 526 AUSPE et CGPE créés (30%)
Nombre de relais féminins mis en place pour l'hygiène du milieu (300)
Nombre de délégués privés (30), renforcés et mis en place.
Indicateurs de l'efficacité du sous-programme en terme d'impact sur le développement
Taux moyen de prévalence des maladies d'origine hydrique qui passe du seuil moyen actuel de 21% à 15% en 2014
Taux de mortalité infantile qui passe du niveau moyen actuel de 198 pour mille à 158 pour mille en 2014
Nombre d'opérateurs privés performants intervenant dans le secteur, notamment dans la maintenance des ouvrages hydrauliques qui atteint au moins 30
Consommation moyenne d'eau potable par habitant qui atteint la norme nationale de 20 L/jour/personne en 2014

III – Faisabilité du sous-programme

3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques

TRE et VAN Economique	(13,41 % ; 1,720 milliards de FCFA)
-----------------------	-------------------------------------

3.1.1 *Analyse économique.* Les coûts économiques retenus pour le calcul du taux de rentabilité économique et la valeur actuelle nette économique sont les coûts d'investissement hors taxes hors provision pour hausse de prix corrigés de facteurs appropriés de conversion pour les travaux. Les coûts de maintenance et les autres charges d'exploitation ont été corrigés de manière similaire. Le principal avantage économique pris en compte est la vente au volume de l'eau potable. Les autres bénéfices engendrés par le sous-programme sont multiples et non négligeables. Ils consistent en des bénéfices directs liés aux ouvrages d'eau et d'assainissement. Ils expriment la valeur créée pour les bénéficiaires par l'approvisionnement nouveau ou l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Un autre bénéfice essentiel engendré est le gain de temps résultant de l'approvisionnement en eau potable et de l'évacuation des excréta et des eaux usées. Aussi, pour le système éducatif, la collectivité et les parents d'élèves, les économies de coûts liées à la réduction de l'absentéisme scolaire ou à la diminution des cas de redoublement et d'échec scolaires sont autant de bénéfices économiques engendrés par le sous-programme. Enfin, la réduction du nombre de cas de maladies hydriques et de leur incidence tant au niveau du système de santé (temps du personnel médical, immobilisation du dispositif médical, médicaments) que pour les populations (frais médicaux supportés, temps perdu durant les visites et examens, frais de transport associé, temps de travail perdu) crée des bénéfices économiques non négligeables.

3.1.2 *Sensibilité.* La sensibilité des performances économiques du projet a été analysée par rapport à (i) l'augmentation de 10% des coûts d'investissement ; (ii) l'augmentation de 10% des charges d'exploitation et (iii) la baisse de 10% du prix de vente de l'eau. Il résulte de cette analyse que le taux de rentabilité et la valeur actuelle nette du projet, bien que sensibles à la variation de ces différents facteurs particulièrement la baisse du prix de vente, restent à des niveaux tous supérieurs au coût moyen pondéré des capitaux et au coût d'opportunité du capital au Niger.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 *Aspects environnementaux.* Compte tenu de la nature des travaux à entreprendre et des impacts potentiels directs et indirects qu'il peut engendrer, le projet est classé en catégorie 2 conformément aux règles et procédures de la Banque. Sur cette base, un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré et sera mis en œuvre afin d'atténuer les éventuelles incidences négatives. En plus de l'accroissement de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement pour les populations, les principaux impacts positifs attendus sont relatifs à : (i) la création pendant les travaux d'emplois temporaires pour les ouvriers et les tâcherons; (ii) la diminution de la prévalence des maladies d'origine hydrique ; (iii) l'amélioration du cadre de vie dans les ménages, les écoles et autres lieux publics par un meilleur accès à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement. Les principaux impacts négatifs anticipés sont relatifs: (i) à la baisse accélérée du niveau des nappes phréatiques du fait de la surexploitation et des changements climatiques; (ii) aux risques liés à la qualité de l'eau; (iii) au risque de conflit de gestion des points d'eau. Ces incidences environnementales seront limitées, réversibles et maîtrisables par l'application et le suivi de mesures d'atténuation appropriées, proposées dans le plan de gestion environnementale et sociale (PGES).

3.2.2 *Changement climatique.* Les changements climatiques se manifestent au Niger par : (i) une plus grande variabilité et une diminution des précipitations qui varient de 1 à 40%, avec une moyenne de 10 à 20% pour les horizons 2025; (ii) la poursuite du glissement des isohyètes vers le sud; et la (iii) hausse de la fréquence des épisodes de fortes précipitations et des sécheresses. Les principaux impacts probables sur les eaux souterraines sont : (i) la baisse de la recharge des nappes phréatiques et alluviales ; (ii) la détérioration de la qualité de l'eau. Conformément à la Stratégie Nationale et au Plan d'Action sur les Changements et Variabilité Climatiques du Niger, les options d'adaptation prises en compte dans le cadre du projet concernent le suivi des ressources en eau sur le plan quantitatif et qualitatif. Cela se traduit par : (i) l'acquisition de matériel hydrologique et informatique (logiciel SIG et ordinateurs) pour le suivi hydrologique et la gestion des données ; (ii) la formation de 20 cadres et 16 agents du ministère de l'hydraulique pour la mise à jour de la base de données informatique nationale IRH- Signer; (iii) l'appui pour le suivi de la qualité de l'eau.

3.2.3 *Aspects sociaux.* L'accès permanent des populations à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement familial et collectif dont le nombre établi à 10 176 a doublé par rapport à la 1^{ère} phase, influera positivement sur les conditions d'hygiène et sanitaires des 465 000 bénéficiaires directs (dont 52% de femmes), et favorisera ainsi une baisse des maladies hydriques les plus courantes à savoir paludisme, dysenteries, affections cutanées et renforcera la réduction des cas de choléra. Ces incidences sanitaires positives permettront des économies sur les dépenses de santé, une amélioration de la productivité et partant, une réduction sensible de la pauvreté. De plus, la cohésion sociale se verra renforcée à travers l'installation des adductions d'eau multi-villages, qui regrouperont plusieurs localités dans le cadre de la même association d'usagers (AUSPE). L'approche des travaux communautaires à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO), qui favorise l'implication des artisans locaux et bénéficiaires dans la construction des latrines familiales, aura également une incidence certaine sur l'amélioration des revenus des populations et la réduction subséquente de la pauvreté. Il importe de noter à cet effet que les indices de pauvreté dans les deux régions du sous-programme (72% à Tillabéry et 67% à Dosso), se situent au-delà de la moyenne nationale de 60%. En outre, les différentes formations dispensées aux maçons, aux artisans réparateurs et aux délégués privés leur permettront d'acquérir une expertise qui leur assurera des revenus dans le cadre d'autres projets similaires. Enfin, les latrines prévues seront également adaptées dans leur conception aux personnes handicapées.

3.2.4 *Aspects genre.* L'un des impacts majeurs du sous-programme pour les femmes et les enfants consistera au gain de temps d'environ 3 heures sur la corvée d'eau, grâce au rapprochement par rapport aux domiciles des points de puisage d'eau. Cela favorisera une implication plus importante des femmes aux activités génératrices de revenus, en particulier le maraîchage ainsi qu'une amélioration de l'assiduité et de la performance scolaire en particulier des filles. En outre, l'approche favorisant la dimension genre et la promotion des femmes dans les emplois liés à la gestion de l'eau, permettra de prendre en compte les contraintes spécifiques qu'elles rencontrent en vue d'une insertion plus poussée dans le métier d'exploitant privé de réseaux d'AEP. Ainsi, le sous-programme pourvoira aux femmes des emplois fixes notamment de fontainières (recrutement d'au moins 30% de femmes au niveau des 526 AUSPE et CGPE) et de délégués privés pour l'exploitation et la maintenance des ouvrages. En outre, 300 relais féminins villageois seront mis en place et formés par le consultant en charge de la formation et des campagnes de sensibilisation destinées à l'assainissement.

Réinstallation forcée : les activités du sous-programme n'induisent pas de réinstallation forcée de populations.

IV –Exécution

4.1. *Dispositions en matière d'exécution*

4.1.1 Le Secrétariat Général du Ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement (MHE) a la charge de coordonner dans un cadre unifié d'intervention, l'exécution de l'ensemble des activités du programme national en milieu rural (PNAEPA), jusqu'à terme en 2020. Il dispose également des prérogatives nécessaires pour assurer une bonne planification des actions menées dans le secteur en harmonisant les approches, les normes et les technologies dans le domaine de l'AEPA. Toutefois, en raison des tâches multiples à la charge du secrétariat général dans le cadre du PNAEPA, une structure de coordination spécifique au présent second sous-programme sera mise en place par le MHE pour éviter les retards précédemment constatés dans le cadre de l'exécution de la première phase.

4.1.2 Cette structure de coordination sera dirigée par un ingénieur expérimenté du MHE, et appuyé par le recrutement d'un Responsable administratif et financier (RAF) d'expérience avérée dans le domaine, pour permettre d'assurer une meilleure gestion financière et comptable du sous-programme. Ce RAF devra opérer un transfert de compétences en faveur du comptable mis à disposition à ses côtés par le MHE, durant toute l'exécution du projet. Au niveau de chacune des deux directions régionales de l'hydraulique du sous-programme, un ingénieur point focal sera désigné pour assurer le suivi des activités. La transmission à la Banque pour approbation préalable des CV du coordonnateur ci-dessus cité, ainsi que des deux (2) points focaux régionaux à Tillabéry et Dosso, constituera une condition du prêt et du don. En tout état de cause, les performances de l'ensemble des cadres de la structure de coordination seront mesurées sur la base de critères pertinents, établis au démarrage du sous-programme. Le comité de pilotage chargé de veiller à la cohérence et au suivi de la bonne exécution des différentes opérations réalisées dans le cadre du programme national (PNAEPA), s'assurera également du bon fonctionnement de la structure de coordination du présent sous-programme. Le comité de pilotage déjà existant pour la première phase, sera reconduit dans le cadre du présent projet.

4.2. *Calendrier d'exécution, procédures d'acquisitions et de décaissements*

4.2.1 *Calendrier d'exécution. Calendrier d'exécution.* Le Sous-programme sera exécuté sur une période de 36 mois, à partir de janvier 2012. Les travaux devront commencer à partir de juin 2012 et s'étaleront sur 24 mois, jusqu'en mai 2014 pour l'eau potable, et sur 30 mois jusqu'en décembre 2014 pour l'assainissement familial. Pour le suivi de l'exécution, la Banque effectuera une mission de lancement ainsi que des missions régulières de supervision, conformément aux dispositions en vigueur. Le calendrier indicatif de mise en œuvre du Sous-programme est résumé ci-après :

<u>Activité</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date /Période</u>
Approbation du financement	FAD	septembre 2011
Mise en vigueur	FAD/GVT	décembre 2011
Mise en place équipe de coordination	GVT	décembre 2011
Préparation et Lancement des DAO	UCP/FAD	janvier à juin 2012
Signature des contrats	UCP	mars à juin 2012
Démarrage des Consultants	UCP	mars 2012
Travaux	UCP/Entreprises	juin 2012
Achèvement physique du sous-programme	UCP	décembre 2014

4.2.2 Procédures d'acquisitions. Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux (Edition de mai 2008)* ou, selon le cas, ses *Règles et Procédures pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008)*, à l'aide des dossiers d'appel d'offres appropriés de la Banque. En attendant les résultats de la réforme du système national de passation des marchés en cours actuellement au Niger, il est retenu que dans le cadre de l'exécution du présent projet, les règles et procédures de la Banque s'appliqueront en matière d'appel d'offres national. De concert avec la Direction des ressources financières et du matériel (DRFM) du MHE, l'Unité de coordination (UCP) sera chargée de coordonner l'ensemble des acquisitions destinées au projet. Le tableau en annexe A.2.6 présente les différents types et procédures d'acquisitions.

4.2.3 Procédures de décaissements. Dans le cadre de l'exécution du présent sous-programme, les décaissements se feront par trois méthodes : le compte spécial, le paiement direct et lorsque la nécessité s'en ressent, le remboursement. La preuve de l'ouverture de deux (2) comptes spéciaux au niveau d'une banque acceptable par la BAD, constituera une condition du don. Ces deux comptes destinés à recevoir à la fois les ressources du FAD et du RWSSI Trust Fund seront les suivants : (i) **un premier compte ouvert par l'UCP**, destiné à recevoir les ressources du prêt FAD consacrées aux dépenses de fonctionnement de l'UCP, aux appuis apportés aux structures régionales et centrales du MHE intervenant dans le sous-programme, à l'élaboration du manuel des procédures comptables et financières, ainsi qu'à toutes autres dépenses inférieures à 20 000 UC ; (ii) **un second compte ouvert par l'UCP** et destiné à recevoir les ressources du RWSSI Trust Fund consacrées au financement des travaux d'assainissement familial (latrines familiales et bacs à laver). La méthode du paiement direct sera utilisée par la Banque pour les marchés relatifs : (i) aux travaux de forages, de réseaux d'AEP, d'assainissement collectif et d'acquisition des équipements de pompage à motricité humaine ; et (ii) aux services, pour les études, contrôle et la surveillance des travaux, pour l'animation / sensibilisation (campagnes d'IEC pour l'eau potable et pour l'assainissement) et pour l'audit des comptes du sous-programme. Pour toutes les autres activités, la Banque utilisera la méthode du Compte Spécial par virement dans les deux comptes spéciaux ci-dessus énoncés, ouverts et gérés par l'UCP.

4.2.4 Gestion financière et Audit du projet : La responsabilité de la gestion des ressources financières incombera au coordonnateur du projet au sein du MHE. Le contrôle interne du projet s'appuiera sur le manuel de procédures administratives, financières et comptables que le projet est tenu d'élaborer et de soumettre à l'approbation de la Banque. La comptabilité du projet sera une comptabilité d'engagement de type privée. Le système comptable Tompro acquis lors de la Phase I du projet devra être paramétré suivant les principes de gestion

énoncés dans le manuel de procédures. Il assurera la tenue des comptabilités budgétaire, générale et analytique du projet. *Audit*: La tenue des comptes du projet sera soumise aux contrôles habituels des structures de contrôle de l'Etat. L'audit des comptes du projet sera réalisé annuellement par des auditeurs externes indépendants, recrutés sur une base compétitive et selon les termes de référence convenus avec la Banque. Le coordonnateur veillera à la mise en œuvre des recommandations des audits pour améliorer la gouvernance du projet. Les règlements des prestations d'audit ne se feront qu'après validation du rapport d'audit par la Banque.

4.3 Gouvernance

4.3.1 Depuis 2007 le Gouvernement nigérien s'est efforcé à mettre en place un système d'acquisition basé sur des procédures en parfait respect des normes internationales en la matière. Ce système donne une large part aux principes de transparence et d'économie dans les procédures. Toutefois, nonobstant ces progrès, il reste encore du chemin à faire, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles.

4.4 Durabilité

4.4.1 Un des facteurs majeurs de durabilité des services d'eau potable en milieu rural, peut être mesuré à l'aune de la volonté sans cesse croissante du gouvernement à confier la gestion et l'exploitation des ouvrages hydrauliques aux délégataires privés. Cette forme de gestion est actuellement adoptée pour près de 50% du parc hydraulique en milieu rural. Et compte tenu des résultats positifs enregistrés, le Gouvernement a la ferme volonté d'étendre ce mode de gestion à tous les ouvrages hydrauliques du pays. De ce fait, les petites et moyennes entreprises (PME) du secteur privé national commencent à acquérir une grande expérience pour ces types de travaux et services et se renforcent en conséquence. En outre, la disponibilité satisfaisante des pièces de rechange pour assurer la maintenance des équipements, est de nature à consolider davantage les acquis positifs obtenus. De plus, l'intensité des travaux et la durée du Programme national (horizon - 2020), permettent d'augurer un développement bénéfique de la filière des pièces de rechange nécessaires au secteur. Par ailleurs, les campagnes de sensibilisation prévues dans le cadre du sous-programme et destinées à augmenter le sentiment d'appropriation par les populations des ouvrages construits, permettront également de renforcer les facteurs de durabilité.

4.4.2 *Coopération avec les autres bailleurs* : l'adhésion des principaux bailleurs de fonds⁴ du secteur à la conception et à l'adoption du programme national d'AEPA en milieu rural à l'horizon 2020 (PNAEPA) comme cadre unifié de l'ensemble des interventions sectorielles, constitue également un autre facteur majeur de réussite et de durabilité des actions menées dans le secteur. En effet, tous les bailleurs de fonds présents dans le pays ont été étroitement associés par le gouvernement à la mise en place de ce programme. Plusieurs réunions, élargies aux ONGs actives dans le secteur, ont été tenues à cet effet. C'est ainsi que tous les participants ont adhéré aux dispositions et objectifs du PNAEPA. Il est à ce titre heureux de noter que l'AFD qui est actuellement le chef de file des bailleurs de fonds du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger, cofinance avec la BAD cette seconde phase, après l'avoir fait pour la première.

⁴ Principaux bailleurs de fonds du secteur de l'eau et l'assainissement au Niger : AFD (chef de file), BAD, Banque Mondiale, BADEA, Union Européenne, BID, UNICEF, Coopération japonaise, suisse et danoise.

4.5. Risques et mesures de mitigation

4.5.1 *Risques* : Trois risques principaux ont été identifiés pour la réalisation des objectifs du sous-programme : *i*) la capacité effective des collectivités locales à répondre efficacement aux exigences des responsabilités qui sont les leurs dans le cadre de la politique de décentralisation voulue par le gouvernement, notamment du transfert effectif des compétences de gestion des ouvrages hydrauliques au niveau local excluant toutes interférences négatives du Gouvernement ou de ses représentations locales dans les choix des communautés bénéficiaires ou dans la gestion des équipements ; *ii*) le défaut de contribution des populations bénéficiaires ; et enfin *iii*) la non extension de la gérance par les délégataires privés aux ouvrages du sous-programme.

4.5.2 *Mesures de mitigation* : *i*) Concernant la capacité effective des collectivités à répondre aux exigences de la politique de décentralisation tout en évitant d'interférer dans les choix et la gestion des équipements, il y a lieu de noter que conformément au programme national (PNAEPA), le sous-programme prévoit de renforcer dans sa composante (B), les capacités des collectivités de base en planification, en gestion des petits projets d'eau et d'assainissement et en procédures d'acquisition. En outre, il prévoit que les associations villageoises d'usagers de l'eau (AUSPE et CGPE) bénéficient de campagnes de formation à la gestion des ouvrages et de sensibilisation dans le domaine de la mobilisation sociale et l'éducation à l'hygiène. *ii*) En ce qui concerne la contribution des bénéficiaires, les niveaux proposés sont acceptables eu égard aux expériences passées et en cours dans le secteur et se situent en moyenne à 2% pour les ouvrages d'eau potable et au maximum 30% pour ceux du paquet technique de l'assainissement familial. Dans cette perspective, la contribution des populations ainsi demandée ne devrait pas constituer un handicap pour le sous-programme, au regard des capacités financières de ces dernières. D'autant que pour l'eau potable cette contribution n'intègre pas l'investissement pour la mise en place de l'ouvrage, mais constitue une caisse d'avance servant de fonds de roulement pour faire face aux charges de fonctionnement pendant les premiers mois de mise en service, afin d'éviter que l'ouvrage ne connaisse un arrêt préjudiciable aux populations bénéficiaires. D'autre part, pour l'assainissement familial, les bénéficiaires pourront apporter tout ou partie de leur contribution en nature, en participant aux travaux non qualifiés ou en fournissant les matériaux locaux servant de base à la construction des latrines. *iii*) Enfin, à propos du risque lié à la non extension de la gérance par les délégataires privés aux ouvrages d'eau du sous-programme, il convient de souligner que compte tenu des résultats positifs enregistrés suite à l'adoption de ce modèle de gestion et d'exploitation, le gouvernement a pris la décision de l'étendre à tous les ouvrages hydrauliques nouveaux comme anciens. Il convient à cet effet de préciser qu'à l'heure actuelle, 50% du parc hydraulique national en milieu rural, est géré par les délégataires privés. C'est ainsi qu'il est prévu dans le cadre du présent sous-programme d'apporter un appui à ces délégataires privés, afin de les aider à mieux remplir leur mission.

4.6. Développement des connaissances

4.6.1 Il sera nécessaire de renforcer les capacités afin d'obtenir une meilleure efficacité des intervenants et d'assurer la durabilité des services d'AEPA en milieu rural. La mise en place de ce sous-programme est d'autant plus cruciale qu'en milieu rural, il n'existe pas de cadre référentiel de planification et de programmation: l'hydraulique s'est développée depuis plusieurs années par une suite de "projets" conduits plus ou moins indépendamment les uns des autres. Certes, des résultats substantiels avaient pu être obtenus en matière d'infrastructures

d'eau et pris en compte dans la base de données IRH-Signer du MHE, mais il n'existe à l'heure actuelle aucun indicateur fiable permettant de statuer de manière définitive sur le taux d'accès à l'assainissement, les statistiques publiées au cours des années précédentes présentant une grande variabilité. C'est ainsi qu'à travers le présent financement, la BAD compte appuyer le MHE à réaliser un inventaire des infrastructures d'assainissement qui permettra non seulement d'améliorer les connaissances en la matière, mais aussi de bâtir un système d'information pour l'assainissement (SIA) connecté à celui existant pour l'eau potable. Une fois mis en place, le SIA permettra d'opérer au plan national, une mise à jour plus précise des taux d'accès des populations à l'assainissement pour l'ensemble des réalisations du PNAEPA-2020.

4.6.2 En dehors de la consolidation des connaissances développées lors de la 1^{ère} phase du PNAEPA, le présent sous-programme permettra également : (i) la formation des membres dirigeants des 99 associations d'usagers de l'eau (AUSPE) et 427 CGPE, en vue d'assurer une gestion rationnelle et durable des ouvrages d'AEPA construits; (ii) la formation de 50 artisans réparateurs pour assurer la maintenance des ouvrages d'eau ; (iii) la formation de 300 maçons aux techniques de construction des latrines familiales VIP; (iv) le renforcement des connaissances de 30 délégataires privés en matière d'exploitation et de maintenance de réseaux d'eau potable en milieu rural; (v) la formation des agents sectoriels des 8 régions du pays à la mise à jour de la base de données informatique nationale combinant l'eau et l'assainissement; et (vi) l'initiation aux techniques d'entretien du milieu et de maintenance des ouvrages d'assainissement de 300 de relais féminins et de 150 maîtres d'écoles, en vue de la perpétuation au niveau des localités concernées des actions de sensibilisation à l'hygiène et de propreté du cadre de vie. Par ailleurs, les campagnes de formation développées dans le cadre du présent sous-programme cibleront le renforcement des capacités des communautés villageoises de base à la planification, à la gestion des petits projets d'eau et d'assainissement et aux procédures d'acquisition; afin de leur permettre d'assumer pleinement les responsabilités de maîtres d'ouvrages qui leur sont dévolues dans le contexte actuel de décentralisation.

V – Cadre Juridique

5.1. Instrument légal

5.1.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt et du don sera subordonnée à la réalisation par l'Emprunteur des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales.

5.1.2 Le Fonds ne procédera au premier décaissement des ressources du prêt et du don que si l'Emprunteur, outre l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, a réalisé à la satisfaction du Fonds les conditions suivantes :

Conditions préalables au premier décaissement

- i) Fournir à la Banque, la preuve de l'ouverture par l'Unité de coordination du projet (UCP) des deux comptes spéciaux auprès d'une banque jugée acceptable par la Banque destinés recevoir respectivement les ressources du prêt et du don ;

- ii) Fournir à la Banque, la preuve de la nomination du Coordonnateur du Sous-programme et des deux ingénieurs points focaux au niveau des régions de Tillabéry et Dosso, dont les CV auront été préalablement approuvés par la Banque; et
- iii) Fournir au Fonds, la preuve de la mise à la disposition de l'Unité de Coordination du Sous-programme de locaux fonctionnels et suffisants pour abriter son personnel.

Autres Conditions

- i) Fournir au Fonds, au plus tard le 31 mars 2012, la preuve de la reconduction du Comité de Pilotage de la première phase au présent Sous-programme ; et
- ii) Transmettre au Fonds pour approbation, au plus tard le 30 juin 2012, le manuel des procédures de gestion administratives, techniques et financières du Programme qui détaillera aussi le rôle respectif des différents bailleurs de fonds et la procédure des travaux communautaires pour la construction des latrines individuelles.

5.2. Conformité avec les politiques de la Banque

- (X) Ce sous-programme est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.
- () Il est recommandé que les exceptions suivantes aux politiques de la Banque soient approuvées. Le sous-programme est conforme à toutes les autres politiques applicables.

Conditions spéciales (si applicable): (non applicables)

VI – RECOMMANDATION

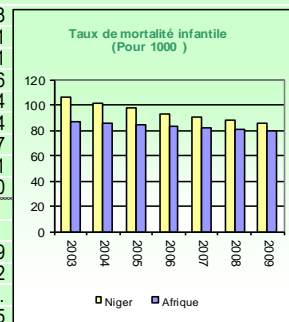
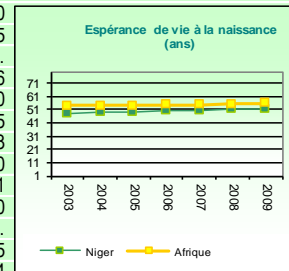
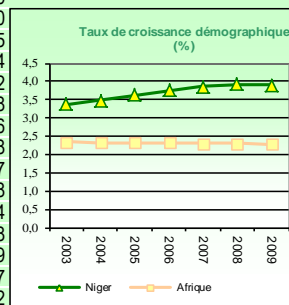
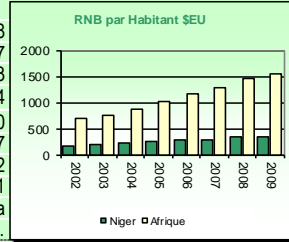
La Direction recommande que le Conseil d'Administration approuve la proposition d'un prêt FAD d'un montant de 16,00 millions d'UC et d'un don du fonds fiduciaire de l'Initiative AEPA de la Banque en milieu rural (RWSSI Trust Fund) de 3,67 millions d'UC au Gouvernement du Niger pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Appendice I :

Niger

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Niger	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		1 267	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2010	15,2	1 031	5 659	1 117
Population urbaine (% of Total)	2010	20,4	39,9	45,1	77,3
Densité de la population (au Km ²)	2010	12,5	34,0	69,9	20,4
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2009	340	1 525	2 968	37 990
Participation de la Population Active - Total (%)	2010	31,3	40,1	61,8	60,7
Participation de la Population Active - Femmes	2010	31,6	41,0	49,1	52,2
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. h	2007	0,308	0,433	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 169)	2010	167	n.a	n.a	n.a
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour	2008	59,5	42,3	25,2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2010	3,3	2,3	1,3	0,6
Taux d'accroissement de la population urbaine	2010	4,5	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2010	50,1	40,3	29,0	17,5
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2010	2,1	3,8	6,0	15,4
Taux de dépendance (%)	2010	108,8	77,6	55,4	49,2
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 fem)	2010	100,4	99,5	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2010	21,5	24,4	49,4	50,6
Espérance de vie à la naissance - ensemble (a)	2010	52,5	56,0	67,1	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (an)	2010	53,4	57,1	69,1	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2010	52,7	34,2	21,4	11,8
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2010	14,1	12,6	8,2	8,4
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2010	83,7	78,6	46,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 10)	2010	198,0	127,2	66,5	6,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2010	7,0	4,4	2,7	1,7
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2010	647,0	530,2	290,0	15,2
Femmes utilisant des méthodes contraceptives	2009	15,7	...	61,0	...
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2008	2,0	58,3	109,5	286,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2008	11,4	113,3	204,0	786,5
Naissances assistées par un personnel de san	2009	17,4	50,2	64,1	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	48,0	64,5	84,3	99,6
Accès aux services de santé (% de la populati	2009	44,2	65,4	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la populat	2008	9,0	41,0	53,6	99,5
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec la	2007	0,7	4,9	0,9	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2009	181,0	294,9	161,0	14,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2009	96,0	79,9	81,0	95,1
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2009	87,0	71,1	80,7	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	39,9	30,9	22,4	...
Apport journalier en calorie par habitant	2007	2 376	2 465	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2008	5,0	5,7	2,9	7,4
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2010	72,9	102,7	107,2	101,3
Primaire - Filles	2010	63,9	99,0	109,2	101,1
Secondaire - Total	2010	13,3	37,8	62,9	100,1
Secondaire - Filles	2010	10,5	33,8	61,3	99,6
Personnel enseignant féminin au primaire (% du	2010	44,7	47,0	60,5	81,4
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2005-08	28,7	64,8	80,3	98,4
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2005-08	42,9	74,0	86,0	98,7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2005-08	15,1	55,9	74,8	98,1
Dépenses d'éducation en % du PIB	2009	4,5	4,6	3,8	5,0
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2008	11,4	7,8	10,6	10,9
Taux annuel de déforestation (%)	2005	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2005	...	10,9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriqu	2009	0,1	1,1	2,9	12,5



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour:

Mai 2011

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

Appendice II : Tableau du portefeuille de la BAD au Niger au 30/06/2011

Division	Titre Projet	Code SAP	Statut	Source		Date approbation	Montant total	Décaissé au 30/06/2011	Taux décais.
				financement	Secteur				
OITC1	Projet Routes Tibiri-Dakoro et Madaoua-B	P-NE-DB0-008	OnGo	Prêt FAD	Transport	19/12/2005	22 000 000,00	9 588 554,40	43,58
ORWA	AIDE HUMANIT URGENCE VICTIMES SECHERESSE	P-NE-AAB-001	APVD	SRF	Agriculture	20/07/2010	636 675,03	0,00	0,00
				Don FAD		21/02/2007	3 000 000,00	1 078 408,35	36,00
OWAS1	Projet d'AEPA en milieu rural dans 3 rég	P-NE-EA0-007	OnGo	RWSSI TF	Water Sup/Sanit	21/02/2007	11 035 029,38	7 974 467,81	64,00
				Prêt FAD		22/10/2003	15 000 000,00	13 790 585,08	91,94
OSAN2	PROJET DEVELOPPEMENT AGRO-PASTORAL DIFFA	P-NE-A00-002	OnGo	Prêt FAD	Agriculture	22/10/2003	447 569,55	447 569,55	100,00
OSAN2	PROJET DE VALORISATION DES EAUX DANS LES	P-NE-AAC-008	OnGo	Don FAD	Agriculture	05/10/2006	13 000 000,00	6 282 639,19	48,33
				Prêt FAD		29/10/2008	20 000 000,00	2 198 172,87	10,99
OSAN4	PROGRAMME KANDADJI	P-NE-AA0-017	OnGo	Don FAD	Agriculture	29/10/2008	20 000 000,00	1 720 902,72	8,60
OSAN4	INVASIVE AQUATIC WEEDS - NIGER	P-ZI-AA0-081	OnGo	Prêt FAD	Agriculture	22/09/2004	1 220 000,00	408 876,94	33,51
OSGE2	PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION	P-NE-K00-008	OnGo	Don FAD	Multi-Sector	29/11/2006	3 000 000,00	2 131 405,10	71,05
				Prêt FAD		06/12/2010	23 970 000,00	14 170 000,00	59,12
				Don FAD		06/12/2010	4 030 000,00	0,00	0,00
OSGE2	PROG. D'APPUI A LA STRATEGIE DE DEVELOPP	P-NE-KA0-006	APVD	Don FAD	Multi-Sector	06/12/2010	4 030 000,00	4 030 000,00	100,00
				Prêt FAD		03/12/2003	10 000 000,00	9 744 477,46	97,44
				Don FAD		03/12/2003	2 000 000,00	1 458 108,39	72,91
OSHD2	EDUCATION II	P-NE-IA0-005	OnGo	Prêt FAD	Social	03/12/2003	85 113,18	85 113,18	100,00
				Prêt FAD		15/12/2010	7 870 000,00	0,00	0,00
OSHD2	APPUI DEV ENSEIGN&FORMAT PROF - PADEFPT	P-NE-IAE-001	APVD	Don FAD	Social	15/12/2010	17 630 000,00	0,00	0,00
AWTF	Niger PANGIRE	P-NE-EAZ-002	OnGo	AWFF	Water Sup/Sanit	30/04/2007	581 279,25	0,00	0,00

Appendice III : Carte de la Zone du Sous-programme

